

Bruxelles, le 15 novembre 2023
(OR. en)

15126/23

LIMITE

**DEVGEN 195
ACP 108
RELEX 1278
NDICI 28
SUSTDEV 138**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Approche "Équipe Europe" - Projet de conclusions du Conseil

1. Dans son programme de travail indicatif pour le groupe "Coopération au développement et partenariats internationaux" (groupe CODEV-PI), la présidence espagnole a annoncé son intention de faire le point sur la mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe" trois ans et demi après sa création en avril 2020.
2. Aussi, le groupe CODEV-PI a examiné un projet de conclusions du Conseil élaboré par la présidence espagnole et est parvenu à un accord au niveau du groupe le 14 novembre 2023.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu sur le texte qui figure à l'annexe de la présente note et à soumettre le texte au Conseil pour approbation.

Projet de conclusions du Conseil sur l'approche "Équipe Europe"

1. Le Conseil souligne que, depuis la mise en place de l'approche "Équipe Europe", le monde est confronté à une série de crises étroitement liées, notamment la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la pandémie de COVID-19, ainsi que leurs conséquences en cours. Ces crises multiples diminuent les capacités des pays partenaires à relever les défis persistants que constituent la pauvreté, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, les conflits, l'insécurité alimentaire, les inégalités croissantes et la récession, avec de graves répercussions sur la migration et les déplacements forcés.
2. L'approche "Équipe Europe" renforce la capacité de l'UE et de ses États membres à collaborer avec les pays partenaires pour relever ces défis et d'autres défis mondiaux, atténuer leurs conséquences et permettre une transition sociale, écologique et numérique tout en défendant les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et l'égalité de genre. L'approche "Équipe Europe" renforce également la coordination dans l'approche associant aide humanitaire, développement et paix (triple lien).
3. Le Conseil réaffirme ses conclusions du 8 juin 2020 et du 23 avril 2021 et souligne l'ampleur de la contribution de l'approche "Équipe Europe" à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, du programme d'action d'Addis-Abeba et de l'accord de Paris à travers, parmi d'autres politiques, les partenariats internationaux de l'UE et des États membres, la coopération au développement et la stratégie "Global Gateway". L'UE et ses États membres restent déterminés à réagir urgemment et à s'engager à plus grande échelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles de l'accord de Paris, compte tenu des revers et des progrès globalement insuffisants en utilisant tous les moyens possibles, y compris en mobilisant tout le potentiel de l'architecture financière européenne pour le développement.

4. Le Conseil souligne que l'approche "Équipe Europe" démontre le rôle, la responsabilité et la solidarité de l'UE à l'échelle mondiale, et il l'estime essentielle pour maximiser l'efficacité du développement, promouvoir la cohérence des politiques au service du développement (CPD) et mettre en œuvre l'approche visant à mieux œuvrer ensemble. L'approche "Équipe Europe" constitue également un moyen de contribuer à une architecture financière européenne pour le développement plus cohérente, efficiente, efficace, visible et plus porteuse. Parallèlement à la réforme de l'architecture financière mondiale et en s'appuyant sur le nouveau consensus européen pour le développement, le respect des engagements mondiaux demeure une pierre angulaire de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE et de la stratégie "Global Gateway".
5. Le Conseil souligne l'importance de l'approche "Équipe Europe" pour une communication stratégique coordonnée et pour la visibilité des actions conjointes de l'UE.
6. Le Conseil estime qu'il est opportun de faire le point sur l'approche "Équipe Europe", dans un contexte d'évolution de la coopération européenne au développement. Au cours de cette période, l'UE a adopté son instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (IVCDI — Europe dans le monde) et a lancé la stratégie "Global Gateway". Le Conseil estime qu'il est possible d'améliorer et d'intégrer davantage l'approche "Équipe Europe" dans l'architecture de développement de l'UE. Le Conseil attend avec intérêt les résultats de l'évaluation à mi-parcours de l'IVCDI — Europe dans le monde, qui apportera un nouvel éclairage important sur la manière dont l'instrument soutient l'action extérieure de l'UE, sa politique de coopération au développement et ses partenariats internationaux.
7. Le Conseil reconnaît que l'approche "Équipe Europe" a été utile et a apporté la souplesse nécessaire pour s'adapter aux exigences imposées par la pandémie de COVID-19, la crise climatique et d'autres défis mondiaux, et y répondre. Il s'est également avéré utile de promouvoir des actions conjointes à l'appui des objectifs et valeurs partagés de l'UE, de ses États membres et des pays partenaires, en formant des coalitions multipartites.

8. La mise en œuvre de la stratégie "Global Gateway", lancée en 2021, a largement bénéficié de l'approche "Équipe Europe" pour mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros d'investissements d'ici la fin du CFP. Elle a amélioré le recensement, la mise en œuvre et la communication des initiatives globales conjointes en réunissant l'expertise de l'UE et des États membres, les institutions de financement du développement et le secteur privé. Tout en mettant l'accent sur les valeurs fondamentales et les bonnes pratiques de l'UE, l'approche "Équipe Europe" est utilisée comme principal mode de mise en œuvre de la stratégie "Global Gateway".
9. Le Conseil est déterminé à améliorer et à intensifier la mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe" en reliant les trois principales méthodes qui en relèvent, à savoir la programmation conjointe (PC), la mise en œuvre conjointe (MOC) et les initiatives "Équipe Europe" et, le cas échéant, une combinaison de ces trois méthodes, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des PC et des initiatives "Équipe Europe". Le Conseil reste attaché aux principes de l'approche visant à mieux œuvrer ensemble et souligne l'importance du suivi et de l'évaluation du processus sous l'angle de l'inclusion.
10. L'approche "Équipe Europe" devrait servir de boîte à outils complète rassemblant les modalités et instruments divers de l'UE et des États membres, tout en respectant les procédures décisionnelles existantes et les compétences institutionnelles respectives des parties prenantes de l'approche "Équipe Europe", afin d'appliquer correctement les grands principes de l'efficacité du développement. La mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe" devrait adopter une ligne de conduite reposant sur les droits de l'homme et contribuer à tous les objectifs et cibles fixés par le règlement IVCDI — Europe dans le monde. Le Conseil rappelle l'engagement pris au titre du règlement IVCDI — Europe dans le monde de veiller à ce qu'au moins 85 % des nouvelles actions mises en œuvre aient pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre.

11. Le Conseil souligne qu'il importe de renforcer la coordination entre les parties prenantes de l'approche "Équipe Europe", qui doit être guidée par le principe de "primauté des politiques" lors de la programmation et de la mise en œuvre et dans le respect de leurs stratégies, politiques et instruments. Cela suppose que le Conseil renforce ses orientations stratégiques en ce qui concerne les objectifs et priorités politiques de l'IVDCI — Europe dans le monde, afin de renforcer la cohérence, l'uniformité et la complémentarité avec d'autres instruments et politiques de l'UE pertinents, dans la défense des valeurs et intérêts de l'UE. Le Conseil invite tous les membres de l'approche "Équipe Europe" à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'approche "Équipe Europe" soit à la hauteur de cette tâche exigeante.
12. La mise à jour des orientations "Travailler mieux ensemble en tant qu'Équipe Europe" ("Working Better Together as Team Europe")¹ constituera une contribution essentielle à cet effort. Le Conseil continuera de fournir des orientations stratégiques en ce qui concerne le dialogue politique, la gouvernance, les méthodes de travail, ainsi que le suivi et l'évaluation, tout en maintenant des processus légers.
13. Le Conseil, rappelant ses conclusions du 23 avril 2021 sur l'Équipe Europe², fournit les orientations stratégiques suivantes concernant l'approche "Équipe Europe" visant à renforcer les partenariats, la cohérence des politiques et, à terme, à améliorer l'efficacité du développement. Le Conseil appelle de ses vœux:
- a. Le recours à l'approche "Équipe Europe" comme option privilégiée, chaque fois que cela est possible, pour la coopération au développement et les partenariats de l'UE et de ses États membres, maximisant l'efficacité et la cohérence des politiques en vue de réaliser les ODD et de mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba et l'accord de Paris. Il convient de continuer à utiliser cette approche pour combiner tous les éléments pertinents des partenariats internationaux et de la coopération au développement de l'UE et de ses États membres dans le but de favoriser l'inclusion et la collaboration avec les États membres et entre ceux-ci.

¹ [Working Better Together as Team Europe Through joint programming and joint implementation - Tools and Methods Series Guidelines N° 10](#) (janvier 2021, ISSN 1977-8309, en langue anglaise)

² ST 7894/2021.

- b. Le renforcement de la programmation conjointe dans ses différents éléments en tant qu'approche privilégiée pour la programmation par pays, en s'appuyant sur la dynamique collaborative et le nouveau paradigme stratégique des initiatives "Équipe Europe" et de la stratégie "Global Gateway". La programmation conjointe devrait rester volontaire, flexible, inclusive et adaptée au contexte du pays partenaire. La réintroduction de la cartographie des processus prévus de programmation conjointe devrait compléter les documents de programmation nationaux pour les États membres intéressés.
- c. Le soutien aux pays partenaires dans la réalisation des ODD en alignant les projets des initiatives "Équipe Europe" et de la stratégie "Global Gateway" sur les objectifs et priorités des plans et stratégies de développement nationaux des pays partenaires. L'augmentation de l'appropriation locale, de l'alignement, de l'harmonisation au sein d'une approche "Équipe Europe", de l'orientation vers les résultats, de l'impact et de la responsabilité mutuelle, au moyen d'un dialogue stratégique avec les pays partenaires sur les politiques et objectifs de développement locaux, nationaux et régionaux, coordonnée sur le terrain par les délégations de l'UE et associant de la manière la plus inclusive possible les États membres.
- d. La promotion des valeurs démocratiques et de normes élevées, la bonne gouvernance et la transparence, ainsi que la lutte contre la corruption comme des éléments essentiels du renforcement de l'efficacité, de la transparence et des résultats concrets des efforts en matière de développement déployés par l'Équipe Europe dans les pays partenaires.
- e. L'organisation de dialogues stratégiques de haut niveau, les missions "Équipe Europe", les engagements politiques et la participation à des événements de haut niveau sur les investissements dans les pays partenaires et les enceintes multilatérales. Cela pourrait permettre de renforcer la communication stratégique et la visibilité grâce à une approche "Équipe Europe", notamment en vue de lutter contre les campagnes de désinformation. Les délégations de l'UE et les ambassades des États membres ont un rôle essentiel à jouer dans la proposition d'initiatives et la détermination des étapes les plus importantes pour l'organisation des missions "Équipe Europe", ainsi que dans la coordination des efforts de communication.
- f. La promotion de l'UE en tant que partenaire fiable et axé sur les valeurs par un discours européen conjoint sur le développement mondial, en communiquant les priorités et les résultats clés dans le cadre d'une approche "Équipe Europe", et en utilisant des canaux bien établis et efficaces pour atteindre à la fois des publics spécialisés et non spécialisés.

- g. La fourniture régulière d'orientations stratégiques par les États membres par l'intermédiaire des instances compétentes du Conseil, sur les priorités stratégiques à poursuivre au titre de l'approche "Équipe Europe", en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de l'instrument IVCDI - Europe dans le monde et de la stratégie "Global Gateway", en veillant à ce que la transparence du processus décisionnel, la cohérence de la gouvernance et la mise en œuvre inclusive soient des éléments essentiels de l'approche "Équipe Europe".
- h. Le renforcement ultérieur de l'inclusivité et de l'efficacité des initiatives "Équipe Europe" en vue de tirer pleinement parti des connaissances, des compétences, des capacités, de l'expertise et des ressources politiques de tous les participants. Les délégations de l'UE devraient avoir un rôle de coordination sur le terrain pour le dialogue sur l'application et la mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe" et des initiatives "Équipe Europe", en coordination avec les ambassades des États membres. Les délégations de l'UE devraient veiller à ce que les informations circulent correctement et en temps utile et contribuer à l'inclusion notamment des États membres qui ne sont pas représentés sur le terrain. Les délégations de l'UE devraient également faciliter les visites "Équipe Europe" conjointes dans les pays partenaires et les enceintes communes avec les autorités de leur pays. Les initiatives "Équipe Europe" nationales, régionales et mondiales, en particulier, devraient conserver des structures de gouvernance et de gestion efficaces et simples afin de faciliter la participation d'acteurs de l'Équipe Europe, tout en tenant compte des priorités des pays partenaires et en assurant leur appropriation.
- i. Le déploiement d'efforts conjoints avec d'autres acteurs dans le cadre d'une approche multipartite visant à maximiser l'impact sur le développement. Ceux-ci comprennent les Nations unies et d'autres organisations internationales, les banques multilatérales et régionales de développement, les institutions financières, les autres pays donateurs, la société civile, les ONG, les défenseurs des droits de l'homme, les autorités et communautés locales, le secteur privé et les institutions du savoir.
- j. La promotion de la mobilisation dans l'esprit du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix (HDP Nexus) dans des contextes fragiles et touchés par des crises. Le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix est la norme reconnue au niveau international pour promouvoir l'efficacité, la durabilité et l'efficacité des actions humanitaires, du développement et de la paix y compris les investissements à court et à long terme, ainsi que les actions politiques, diplomatiques et de sécurité. Conformément à des études récentes menées par la Commission européenne, le cadre stratégique et opérationnel du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix devrait être développé davantage.

- k. L'application du cadre de suivi, de notification et d'évaluation des initiatives "Équipe Europe" dans la planification, la conception et la mise en œuvre d'initiatives "Équipe Europe" nouvelles et en cours afin d'évaluer leur contribution à l'impact sur le développement et de fournir des données sur les résultats globaux de ces initiatives à des fins de communication publique. À cette fin, l'instrument de suivi des initiatives "Équipe Europe" (TEI Tracker) devrait toujours être tenu à jour. Les services de la Commission et le SEAE devraient fournir régulièrement au Conseil des informations détaillées sur la mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe" et consulter les États membres en ce qui concerne les modalités de sa mise en œuvre.
14. Le Conseil reste déterminé à évaluer régulièrement les progrès accomplis et l'impact de la mise en œuvre de l'approche "Équipe Europe", à la suite des présentes conclusions du Conseil.
-